

Mairie de SOUILHANELS
1, Rue d'Autan
11400 SOUILHANELS
Tél : 04 68 60 03 92

PROCES - VERBAL
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
17 avril 2024

ORDRE DU JOUR

- 1/ Approbation PV 26 Mars 2024
- 2/ Vote taux fiscalité 2024
- 3/ Vote Budget primitif 2024
- 4/ Adhésion au service commun pour la gestion des dispositifs de recueil mobile des demandes de pièces d'identité
- 5/ Programmation spectacle été 2024

Questions diverses

- Réflexion rénovation thermique et phonique des bâtiments communaux
- Etude aménagement Place des Noisetiers
- Préparation cérémonie du 8 mai 2024
- Organisation du travail du service technique
- Finition travaux aire de jeux et voirie
- Suivi organisation Journée citoyenne + inauguration aire de jeux
- Informations diverses

Nombre de membres en exercice: 10

L'an deux mille vingt-quatre, le 17 avril 2024 à 20h30, l'assemblée régulièrement convoquée le 04 avril 2024, s'est réunie sous la présidence de Didier Maerten.

Présents : 7

Sont présents: Didier MAERTEN, Frédéric LOPEZ, Elisabeth AYROLLES, José DIAZ, , Fabrice KOPF, François MANCIET, Pascale CRAVERO

Votants: 7

Absent : Philippe PIGUILLEM, Blandine CASANOVA, Laurence SIMELE

Secrétaire de séance: Pascale CRAVERO

POINT 1 : APPROBATION A L'UNANIMITE du procès-verbal de la séance du 26 mars 2024

POINT 2 : 2024-13 - Domaine : FINANCES LOCALES —Sous-domaine : Fiscalité – Vote des taux d'imposition pour 2024

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les taux d'imposition 2023 :

Taxe Foncière bâti : 52.37

Taxe Foncière non bâti : 78.12

Taxe habitation (uniquement pour résidences secondaires) : 8.58

Le Conseil Municipal décide de maintenir les mêmes taux que l'année 2024 pour l'année 2023 soit :

Taxe foncière bâti : 52.37

Taxe foncière non bâti : 78.12

Taxe habitation (uniquement pour résidences secondaires) : 8.58

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

VOTANTS : 07 Pour : 07 Contre : 0 Abstentions : 0

POINT 3 : 2024-14 - Domaine : FINANCES LOCALES - Sous-domaine : Décisions budgétaires – Vote du budget primitif 2024 en M 57

M Le Maire rappelle : la commune a opté pour la nomenclature comptable M57. Ce référentiel permet aux communes d'autoriser la fongibilité des crédits entre section. Si le Conseil Municipal le permet, le maire peut décider selon les besoins d'effectuer des virements de crédits entre chapitres dans la limite de 7.5% par montant de chapitres (sauf le chapitre 012 concernant les charges du personnel). Cette fongibilité fonctionne pour la section fonctionnement comme pour la section investissement.

Monsieur le Maire donne lecture du budget unique 2024 de la commune (M57)**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses	Montant	RECETTES	Montant
011 - Charges à caractère général	112 120.00 €	70 - Produits des services, domaines et ventes diverses	11 051.00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	115 267.00 €	731 - Fiscalité locale	114 326.00 €
014 – Atténuation de produits	10 000.00 €	73 – Impôts et taxes	28 401.00 €
Charges financières	1 400.00 €	74 - Dotations Subventions et participations	93 174.00 €
Opération d'ordre	794.04 €	75 – autres produits de gestion	350.00 €
65 – Autres charges de gestion	59 890.00 €	76 – Produit financier	0.00 €
67 – Charges spécifiques	285.00 €	013- Atténuation de charges	624.00 €
023 - Virement à la section d'investissement	65 836.16 €	002 - Excédent reporté	117 666.20 €
TOTAL	365 592.20 €	TOTAL	365 592.20 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Financières (capital des emprunts+ cautions)	16 888.98 €	13 - Non individualisées Recettes d'équipements (subventions)	17 269.28 €
21 - Non individualisées	84 782.40 €	00 – Financières (cautions, FCTVA, Taxe aménagement)	17 771.90 €
Déficit antérieur reporté	1 042.06 €	Emprunts	/
		021 - Virement section de fonctionnement	65 836.16 €
		1068 - N-1 -reporté	1 042.06 €
		040 -Opérations d'ordre	794.04 €
TOTAL	102 713.44 €	TOTAL	102 713.44 €

**OUÏ CET EXPOSE,
LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,**

- **APPROUVE** le projet des modalités de vote du budget - Rubrique Informations Générales - selon les conditions ci-dessous :

« III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.5%
- Investissement : 7.5% »

- **APPROUVE** le budget 2024 de la commune (M57) tel que présenté ci-dessus par Monsieur le Maire.

VOTANTS : 07 Pour : 07 Contre : 0 Abstentions : 0

POINT 4 : 2024-15 - Domaine : INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE - Sous-domaine : Intercommunalité –

Avenant 1 service commun recueil mobile des demandes cartes d'identité et passeports

Mise en place d'un service commun pour la gestion d'un dispositif de recueil mobile des demandes de cartes nationales d'identités et de passeports : Avenant n°1

VU la délibération n°2023-15 en date du 17 avril 2023 portant adhésion au service commun pour la gestion des dispositifs de recueil mobiles des demandes de cartes nationales d'identités et de passeports,

VU la délibération n°2024-044 en date du 13 mars 2024 de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois portant avenant n°1 à la convention de mise en place d'un service commun pour la gestion d'un dispositif de recueil mobile des demandes de cartes nationales d'identités et de passeports,

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il convient de prendre un avenant n°1 à la convention de mise en place d'un service commun pour la gestion d'un dispositif de recueil mobile des demandes de cartes nationales d'identités et de passeports suite à la demande d'adhésion de la commune de SOUPEX, à la demande d'augmentation du temps de mise à disposition du dispositif par la commune de SALLES-SUR-L'HERS et suite à la modification du mode de répartition de la dotation titres sécurisés émanant de l'Etat.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE**

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention de mise en place du service commun pour la gestion des dispositifs de recueil mobiles des demandes de cartes nationales d'identité et de passeports.

CHARGE Monsieur le Maire de finaliser cet accord et de signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

VOTANTS : 07 Pour : 07 Contre : 0 Abstentions : 0

POINT 5 : 2024-16 - Domaine : DOMAINE DE COMETENCES PAR THEME - Sous-domaine : Culture –

Programmation spectacle été 2024

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux : le Pays Lauragais propose, dans le cadre d'un projet « Parcours de rayonnement culturel », une intervention en partenariat avec le Centre de Loisirs Intercommunal mi-juillet. En fin de projet la compagnie proposera un spectacle intitulé « NO FUTUR », pour les enfants ayant participé à l'atelier et ouvert au public du village. Le PETR prend en charge le financement et la gestion de l'atelier. La commune de SOUILHANELS est sollicitée pour :

- la prise en charge financière du spectacle, estimé à 650 €,
- La mise à disposition d'un espace adapté pour la représentation
- L'accueil de 2 membres de la compagnie lors du spectacle.

Une réponse doit être apportée rapidement aux organisateurs de ce programme.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE**

- **DECIDE** de participer à hauteur de 650 € à l'organisation du spectacle «NO FUTUR» sur la commune de SOUILHANELS,
- **AUTORISE Monsieur le Maire** à le représenter pour la mise en œuvre du projet dans les conditions énoncées en séance, et à signer tous les documents relatifs à cette décision.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

VOTANTS : 07 Pour : 07 Contre : Abstentions : 0

Questions diverses :

- Présentation technique & réflexion pour le projet rénovation thermique et phonique des bâtiments communaux
- Organisation services techniques : réflexion sur service complémentaire ponctuel de la CCCLA

- Journée citoyenne 15/06/2024 : Interventions validées par le SMICTOM, le SDIS, le conciliateur de justice, la gendarmerie et la Croix-Rouge. Réunion de préparation prévue début mai.

– Organisation cérémonie du 8 mai

Date du prochain Conseil municipal : 30 mai 2024, à 20h30.

Heure de levée de séance : 23h00

Le Maire,
Didier MAERTEN

La secrétaire de séance,
Pascale CRAVERO

	Signature
CRAVERO Pascale	
LOPEZ Frédéric	
MAERTEN Didier	
PIGUILLEM Philippe	
AYROLLES Elisabeth	
KOPF Fabrice	
CASANOVA Blandine	
DIAZ José	
MANCIET François	
SIMELE Laurence	